

**Département des Affaires juridiques**  
Décision : DAJ2024-166

**LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL  
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTÉ ET DE LA RECHERCHE MÉDICALE**

**Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche**  
relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche  
médicale ;

**Vu le décret du 1er février 2023**  
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

**Vu la décision Inserm n° 2023-318**  
relative à l'organisation des services centraux de l'Institut national de la santé et de la recherche  
médicale ;

**Vu la décision Inserm n° 2022-136 modifiée**  
relative à l'organisation du Département des Ressources Humaines de l'Inserm ;

**DECIDE :**

- Article 1 :** Monsieur Sylvain BOURGOIN étant appelé à d'autres fonctions, il est mis fin à ses fonctions de directeur du département des ressources humaines de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale.
- Article 2 :** Les décisions n° 2021-132 portant nomination de Monsieur Sylvain BOURGOIN, directeur du département des ressources humaines de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale et n° 2023-126 accordant délégation de signature à Monsieur Sylvain BOURGOIN, directeur du département des ressources humaines de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale sont abrogées.
- Article 3 :** La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024.